

SAINT CYR. MERE BOITIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

SEPTEMBRE 2022

BULLETIN COMMUNAUTAIRE N°5

L'INFORMATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ



© Étienne Ramousse

PROJETS

Bâtiments et
Projet de Territoire

● P. 4

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutien aux entreprises

● P. 14

ENVIRONNEMENT

Actions de sensibilisation
Accompagnement à la
rénovation

● P. 24

BOURGVILAIN

Mairie : Lundi et jeudi 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30
Tél. 03 85 50 80 78
mairiebourgvilain@orange.fr
<https://www.bourgvilain.fr>

DOMPIERRE-LES-ORMES

Mairie : Du lundi au samedi de 8h à 12h
mercredi et vendredi de 14h à 17h
Tél. 03 85 50 21 34
dompierrelesormes.mairie@orange.fr
<https://www.dompierrelesormes.fr>

GERMOLLES-SUR-GROSNE

Mairie : Mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h
Tél. 03 85 50 56 29
mairie.germollessurgrosne@laposte.net

LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE

Mairie : Mardi de 9 h à 12 h 30
Samedi de 9 h à 12 h
Tél. 03 85 50 27 84
lachapelledumontdefrance.mairie@wanadoo.fr

MATOUR

Mairie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h Fermée le mercredi
Tél. 03 85 59 70 20
mairie@matour.fr
<https://www.matour.fr>

MONTMELARD

Mairie : Le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h et le vendredi de 13h30 à 15h30
Tél. 03 85 50 22 16
mairie.montmelard@wanadoo.fr
<https://www.montmelard.fr>

NAVOUR-SUR-GROSNE

Mairie
Brandon vendredi de 9h à 12h
Tél. 03 85 50 46 57
Clermain lundi de 13h30 à 17h30
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h
Tél. 03 85 50 43 21
mairie.navour@orange.fr
<https://www.navoursurgrosne.fr>

PIERRECLOS

Mairie : Lundi de 9h à 12h et 16h à 19h
Mardi et Jeudi de 8 h 30 à 12 h
Vendredi de 13 h à 16 h
Tél. 03 85 36 69 69
mairie.pierreclos@wanadoo.fr
<https://www.pierreclos.fr>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h
Tél. 03 85 50 26 45
contact@scmb71.com
<https://www.scmb71.com>

SAINT-LÉGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE

Mairie : mardi et vendredi de 9h à 12 h
Tél. 03 85 50 49 27
stleger71520.mairie@orange.fr
<https://www.saintlegersouslabussiere.fr>

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Mairie : Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h
Samedi de 8h30 à 11h30 (1er et 3ème samedi de chaque mois)
Tél. 03 85 50 41 54
mairie@saintpierrele vieux71.fr
<https://www.saintpierrele vieux71.fr>

SAINT-POINT

Mairie : lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél. 03 85 50 54 84
mairie@saintpoint.fr
<https://www.saintpoint.fr>

SERRIERES

Mairie : Mercredi de 13h30 à 16h30
Vendredi de 13h30 à 18h30
Tél. 03 85 35 71 64
mairie-serrieres2@wanadoo.fr

TRAMAYES

Mairie : Lundi de 15h à 17h
Mardi et jeudi de 8h30 à 12h
Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
Samedi : de 10h à 12h
Tél. 03 85 50 51 18
contactmairie@tramayas.fr
<https://www.tramayas.fr>

TRAMBLY

Mairie : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.
Samedi de 10h30 à 12h30
Tél. 03 85 50 46 98
trambly@wanadoo.fr
<https://www.trambly.fr>

TRIVY

Mairie : Du lundi au vendredi de 9h à 12h
mardi de 13 à 17h
Vendredi de 13h à 16h30
Tél. 03 85 50 26 49
commune.de.trivy@wanadoo.fr
<https://www.trivy.fr>

VEROSVRES

Mairie : Lundi de 15h00 à 18h00
Jeudi de 9h00 à 12h00
Vendredi de 15h00 à 19h00
Tél. 03 85 24 80 72
mairie@verosvres.fr
<https://www.verosvres.fr>

SOMMAIRE DE VOTRE MAGAZINE

Hommage.....3

Projets4

Bâtiment communautaire
Logements pour personnes âgées
Ancien site des forêts sciages

Aménagement du territoire6

Projet de Territoire
Petites villes de demain

Budgets.....8

Économie14

Aide à l'investissement

Assainissement.....20

Programme de travaux

Environnement.....24

Logements : améliorer, adapter, rénover
Nouvelles consignes de tri
Actions de sensibilisation

Enfance et jeunesse.....30

Hommage
Relais petite enfance
Micro crèche
Centre de loisirs

Action sociale33

Convention territoriale globale
Agir pour lutter contre les violences intrafamiliales
Villages Solidaires

Tourisme36

Commission tourisme
Office de tourisme Verts Vallons

Vie associative.....38

Élections44



Hommage à Jean-Marc Morin

Les conseillers communautaires, les élus municipaux du territoire, les agents et partenaires de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, bouleversés par la disparition subite de leur Président, souhaitent rendre hommage à Jean-Marc MORIN pour son engagement en faveur des services publics.

Jean-Marc MORIN, était le dernier élu présent sans interruption au conseil communautaire depuis la création de la communauté de communes Matour et sa région, le 1^{er} janvier 1993.

Jean-Marc a largement contribué au rapprochement des communautés de communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charollais qui a abouti à une fusion sereine le 1^{er} janvier 2017.

Au fil des mandats, il a occupé successivement de nombreuses responsabilités et porté de nombreux projets avant de prendre la présidence le 9 juillet 2020. Vice-Président à la voirie puis à l'économie, il était également très impliqué au Syndicat Intercommunal de la Grosne pour l'aménagement de la zone Genève Océan, au SIRTOM, au PETR et plus récemment à l'EPAGE de la Grosne. Dans toutes les activités auxquelles il a contribué, le développement économique, l'accompagnement des porteurs de projets, la création d'entreprise étaient le fil conducteur de son engagement.

Volontaire, dynamique, engagé, proche des gens, ouvert à la discussion, il sillonnait sans cesse le territoire pour écouter et soutenir tous ceux qui en avaient besoin. Notre territoire n'est ni le plus grand ni le plus riche, trop petit disent certains. Pour nous tous, c'est l'état d'esprit et les résultats qui comptent. Rien ne nous empêche d'innover ni d'être ambitieux !

Dans le prolongement de ce qu'ont vécu les équipes conduites par Jean-Patrick Courtois et Jean-Paul Aubague, ses prédécesseurs, les conseillers communautaires et les maires restent très impliqués et prennent une part importante aux décisions et travaux de leur intercommunalité. Jean-Marc avait à cœur de laisser toute leur place aux initiatives dans une grande confiance et un dialogue constructif, ce qui ne l'empêchait pas de suivre chaque projet de près.

Avec l'ensemble des collègues élus, nous poursuivrons la voie que Jean-Marc MORIN aura tracée, nous préserverons l'état d'esprit qu'il a su insuffler au sein de notre communauté de communes.

Nous remercions Jean-Marc pour tous les services rendus au sein de notre communauté de communes pendant ses 30 années. Il nous laissera le souvenir d'un homme fidèle à ses engagements et se mobilisant pour le développement de notre territoire.

Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.



LES PROJETS

BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE

La structuration et le développement des services de la Communauté de communes nécessitent l'aménagement de bureaux supplémentaires. Les locaux actuels de Trambly ne permettent plus d'accueillir de nouveaux espaces de travail. Ainsi, le nouveau siège intercommunal va s'implanter dans la Zone d'Activités Genève Océan à Dompierre-les-Ormes.

Les capacités du bâtiment qui sera réhabilité permettront également l'aménagement d'ateliers pour l'installation d'entreprises.

Ce projet sera l'occasion de travailler à la rénovation performante du bâtiment.

Le dernier trimestre 2022 sera consacré à la consultation des entreprises avant le début des travaux programmé en 2023.

Bientôt de nouveaux bureaux pour la Communauté de communes



AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN SITE DE L'ENTREPRISE FORÊTS SCIAGES À MONTMELARD

La Communauté de communes poursuit sa politique d'accueil des entreprises en aménageant l'ancien site de l'entreprise Forêts Sciages 71 situé Zone d'Activités Longverne à Montmelard. Le projet consiste en la requalification du site et la réhabilitation du bâtiment principal pour l'hébergement d'entreprises et l'implantation d'activités artisanales.

Cette opération a pour objectif de développer l'économie locale et de lutter contre l'artificialisation des sols en procédant à une reconversion d'un site industriel à l'abandon.



PROJET DE LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES À TRAMAYES



La Communauté de communes a mené en 2020 une enquête auprès des personnes âgées de plus de 65 ans du territoire au sujet de leurs besoins et attentes en matière de logement adapté.

Cette étude a montré que des personnes jugeaient ne pas avoir un logement adapté à leur état de santé et qu'elles seraient prêtes à quitter leur logement actuel pour un habitat adapté.

Afin de répondre à ce besoin, la Communauté de communes a décidé, en collaboration avec la commune de Tramayes, d'acquérir l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes et de le réhabiliter, permettant ainsi la création de 11 appartements.

Ce projet est également l'occasion de transférer la micro-crèche intercommunale, située actuellement Résidence Vannas, au rez-

de-chaussée du bâtiment C afin de rapprocher le service de garde de jeunes enfants des écoles et d'améliorer le confort d'usage des locaux pour les enfants et le personnel.

Le bâtiment, déjà raccordé à la chaufferie bois communale, sera réhabilité de manière à répondre à un haut niveau de performance thermique, assurant aux locataires un excellent confort d'hiver et d'été.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 2 700 000 € H.T.

Des T2 et T3, d'une surface de 50 à 90 m² environ, seront proposés à la location à des coûts modérés.



PROJET DE TERRITOIRE

Vision partagée pour une action collective !

Riche de ses 16 communes, notre Communauté de communes se trouve aujourd'hui à une étape importante de son développement. Porteurs de valeurs fédératrices et partagées, les élus souhaitent se projeter dans l'avenir à travers un Projet de Territoire.

Un projet de territoire permet de partager une vision et d'avoir une feuille de route. Il définit un véritable projet commun afin de donner du sens à l'action communautaire et de renforcer l'identité du territoire.

La Communauté de communes souhaite que son projet de territoire soit une démarche qui ait du sens pour les habitants, les élus et les partenaires. Il doit répondre aux enjeux, aux questions de notre territoire et conduire à un plan concret d'actions.

La démarche commencera dès la rentrée de septembre 2022 avec trois ateliers thématiques composés d'élus et d'acteurs du territoire autour des sujets suivants : **Habitat, Rénovation urbaine et Patrimoine, Economie et Tourisme, Écologie, Services, lien social et mobilité.**



Un projet de territoire

CONCERTATION CITOYENNE

Questionnaire

Pour construire ce projet, nous avons besoin de vous ! Le but de ce questionnaire est de récolter vos avis et d'identifier vos besoins. Ce questionnaire prendra moins de 10 minutes !

Les réponses seront traitées de manière strictement anonyme. **Merci de répondre au questionnaire entre le 22/09 et le 09/10**



Répondez aux questions en vous rendant à cette adresse ou scannez le QR code ci-dessus.

<https://forms.office.com/r/TmgSwGP2Y9>



Le Programme Petites villes de demain

Il s'inscrit pleinement dans le projet de territoire. Cette action va permettre de redynamiser toutes les communes de notre territoire en confortant nos bourgs-centre : Dompierre-les-Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes.

La Communauté de communes est engagée depuis 2021 dans le programme Petites villes de demain. Les axes du projet de territoire seront les réponses aux enjeux de la revitalisation des communes et bourgs centres.

La signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) prévue en janvier 2023 doit concrétiser cette dynamique.

Pour plus d'information sur l'ORT rendez-vous sur :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>

BUDGET

Le Budget primitif 2022 a été voté le 12 avril dernier.

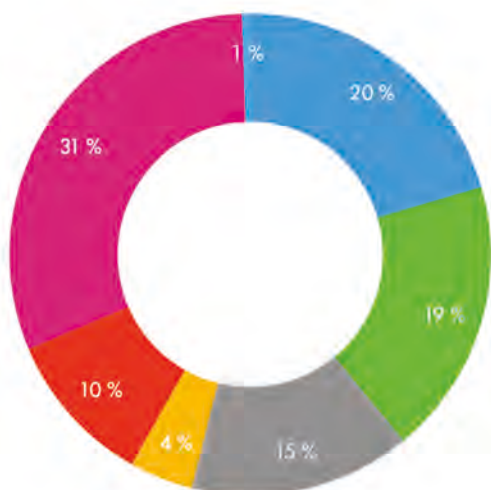
Il se compose de 2 sections :

- la **section de fonctionnement** qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes,
- la **section d'investissement** qui retrace les opérations d'équipement

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement Dépenses

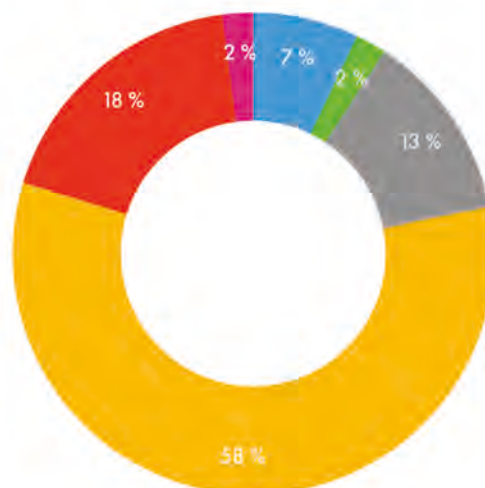
Charges à caractère général	1 186 250 €
Charges de personnel	1 078 800 €
ACTP + FNGIR	862 055 €
Virement à la section d'investissement	248 654 €
Dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles	603 787 €
Autres charges de gestion courante	1 790 252 €
Charges financières	32 578 €
Total	5 802 376 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- ACTP + FNGIR
- Virement à la section d'investissement
- Dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

Fonctionnement Recettes

Résultat reporté	411 382 €
Amortissement des subventions	120 930 €
Produits des services	738 500 €
Impôts et taxes	3 355 700 €
Dotations, subventions et participations	1 055 864 €
Revenus des immeubles	120 000 €
Total	5 802 376 €



- Résultat reporté
- Amortissement des subventions
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Revenus des immeubles

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2022 :

Réhabilitation du bâtiment C de l'hôpital à Tramayes : 1 440 000 €

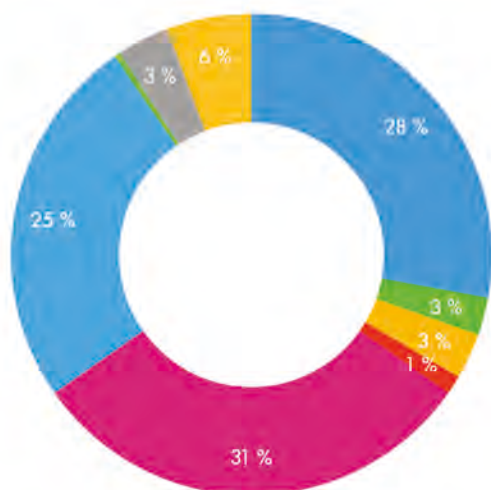
Réhabilitation du bâtiment communautaire à Dompierre-les-Ormes : 1 185 000 €

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : 60 000 €

Aides aux entreprises : 20 000 €

Investissement Dépenses

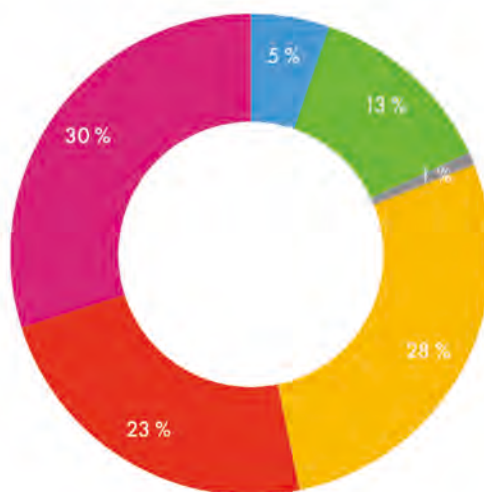
Déficit d'exécution reporté	1 314 486 €
Opérations d'ordre entre sections	120 930 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Emprunts	145 000 €
OPAH	60 000 €
Bâtiment C - Tramayes	1 440 000 €
Bâtiment Communautaire	1 185 000 €
Aides à l'économie	20 000 €
Groupe scolaire de La Noue	165 000 €
Autres opérations	270 251 €
Total	4 720 667 €



- Déficit d'exécution reporté
- Opérations d'ordre entre sections
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Emprunts
- OPAH
- Bâtiment C - Tramayes

Investissement Recettes

Virement de la section de fonctionnement	248 654 €
Amortissement des immobilisations	603 787 €
FCTVA	40 214 €
Excédent capitalisé	1 314 486 €
Subventions d'investissement	1 102 335 €
Emprunts	1 411 192 €
Total	4 720 667 €



- Virement de la section de fonctionnement
- Amortissement des immobilisations
- FCTVA
- Excédent capitalisé
- Subventions d'investissement
- Emprunts

FISCALITÉ

Taux de fiscalité 2022

Le Conseil communautaire a décidé de reconduire en 2022 les taux applicables en 2021 soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,63 %
- Foncier Bâti : 2,34 %
- Foncier non Bâti : 10,95%

Suppression de la taxe d'habitation

En 2023, la Taxe d'Habitation sera définitivement supprimée sur les résidences principales. 20% des foyers fiscaux l'acquittent encore en 2022.

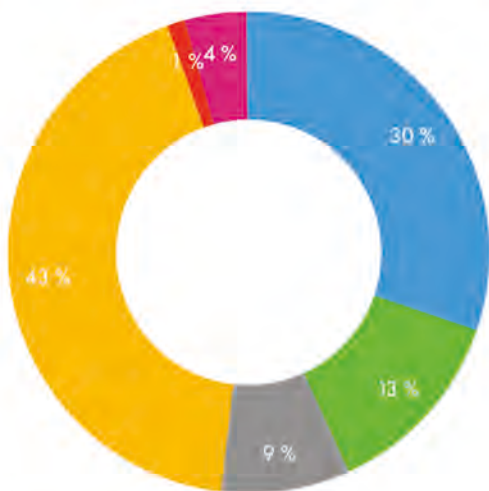
L'Etat a compensé auprès des collectivités telles que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, le dégrèvement intervenu sur les résidences principales depuis 2020, en reversant chaque année une part de TVA correspondant à la disparition du produit de Taxe d'Habitation.

Les résidences secondaires continuent d'être soumises à la Taxe d'Habitation (THRS) non dégrévée.

ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement Dépenses

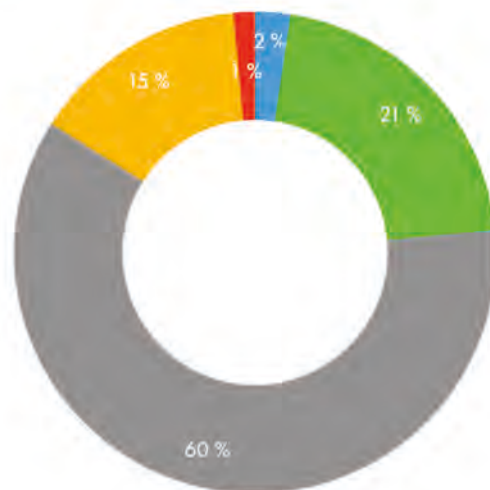
Charges à caractère général	249 400 €
Personnel affecté	107 212 €
Virement à la section d'investissement	71 297 €
Dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles	352 440 €
Programme réhabilitation ANC	10 000 €
Charges financières	34 127 €
Autres charges	1 200 €
Total	825 676 €



- Charges à caractère général
- Personnel affecté
- Virement à la section d'investissement
- Dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles
- Programme réhabilitation ANC
- Charges financières
- Autres charges

Fonctionnement Recettes

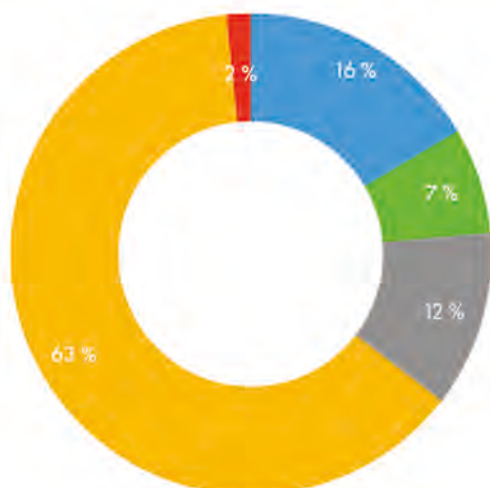
Résultat reporté	19 371 €
Amortissement des subventions	174 830 €
Vente de produits, prestations de services, marchandises	499 000 €
Subventions d'exploitation	120 500 €
Autres produits de gestion courante	11 975 €
Total	825 676 €



- Résultat reporté
- Amortissement des subventions
- Vente de produits, prestations de services, marchandises
- Subventions d'exploitation
- Autres produits de gestion courante

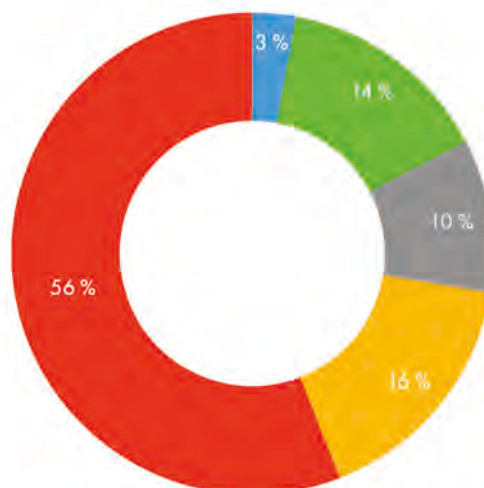
ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement Dépenses	
Déficit d'exécution reporté	402 614 €
Amortissement des subventions	174 830 €
Emprunts	288 600 €
Travaux	1 539 208 €
Autres charges	40 000 €
Total	2 445 252 €



- Déficit d'exécution reporté
- Amortissement des subventions
- Emprunts
- Travaux
- Autres charges

Investissement Recettes	
Virement de la section d'exploitation	71 297 €
Amortissement des immobilisations	352 440 €
FCTVA	251 425 €
Excédent capitalisé	402 614 €
Subventions d'investissement	1 367 476 €
Total	2 445 252 €



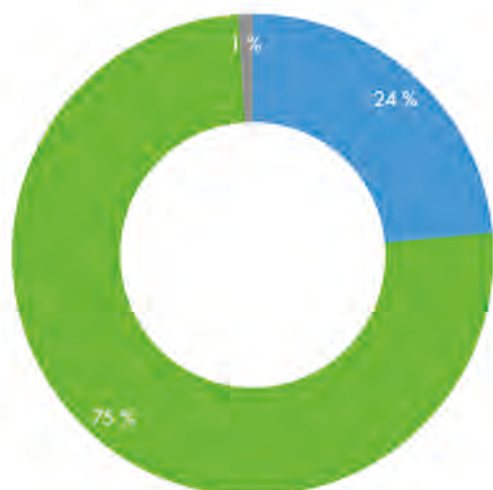
- Virement de la section d'exploitation
- Amortissement des immobilisations
- FCTVA
- Excédent capitalisé
- Subventions d'investissement



ENFANCE JEUNESSE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement Dépenses

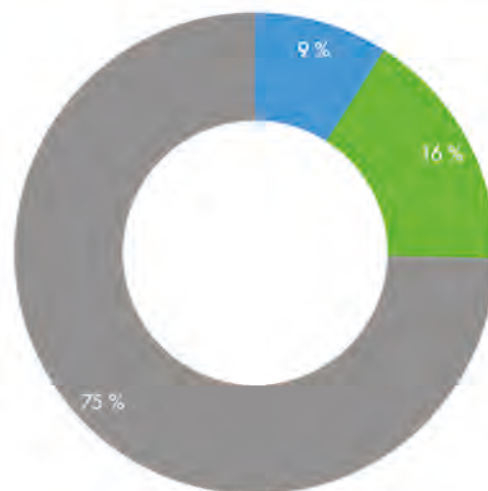
Charges à caractère général	209 500 €
Charges de personnel	671 876 €
Virement à la section d'investissement	8 504 €
Dotations aux amortissements	112 €
TOTAL	889 992 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Virement à la section d'investissement
- Dotations aux amortissements

Fonctionnement Recettes

Excédent de fonctionnement reporté	80 112 €
Produits des services	145 500 €
Subventions	664 380 €
Total	889 992 €



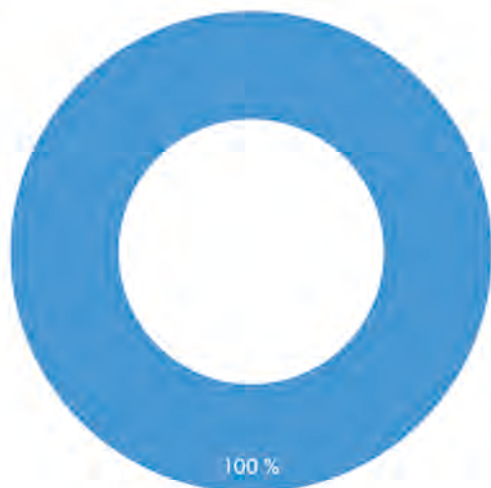
- Excédent de fonctionnement reporté
- Produits des services
- Subventions



ENFANCE JEUNESSE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement Dépenses

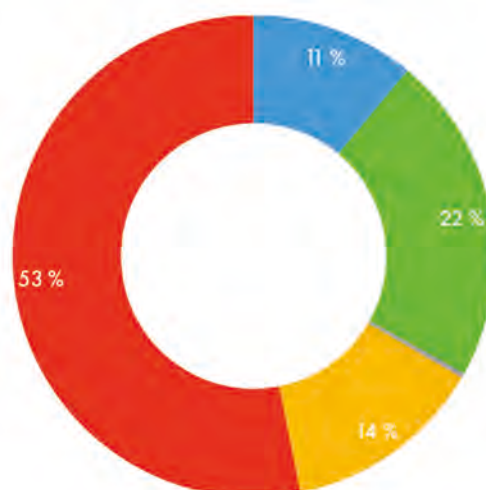
Immobilisations corporelles	38 500 €
Total	38 500 €



● Immobilisations corporelles

Investissement Recettes

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 237 €
Virement de la section de fonctionnement	8 503 €
Dotations aux amortissements	112 €
FCTVA	5 200 €
Subventions d'investissement	20 447 €
Total	38 500 €



● Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
 ● Virement de la section de fonctionnement
 ● Dotations aux amortissements
 ● FCTVA
 ● Subventions d'investissement

AUTRES BUDGETS

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Site Saint-Point Lamartine	66 845 €	66 845 €	13 220 €	13 220 €
Zone Genève Océan Les Prioles - Dompierre	53 740 €	53 740 €	333 606 €	333 606 €
ZA Les Ecorces - Tramayes	356 734 €	356 734 €	295 330 €	295 330 €
ZA Les Berlières 2 - Matour	737 905 €	737 905 €	348 198 €	348 198 €
ZA Longverne - Montmelard	123 633 €	123 633 €	603 408 €	603 408 €
Energies renouvelables	13 088 €	13 088 €	28 625 €	28 625 €
CIAS	73 410 €	73 410 €	0 €	0 €



ÉCONOMIE

Parler de développement économique pour notre territoire alors que la loi Climat et résilience du 22 août 2021 fixe en son article 191 un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050 pourrait sembler étonnant si notre territoire n'avait pas autant d'atouts à faire valoir :

- La proximité du pôle structurant de Mâcon par la RCEA-RN79
- Un positionnement dans le futur schéma d'organisation économique de l'ensemble du mâconnais-Sud Bourgogne (SCOT-PETR),
- Un territoire attractif en Zone de Revitalisation Rurale avec un projet de développement basé sur une croissance démographique de 1% par an (PADD des 2 PLUi)
- Un tissu industriel fort qui tire l'emploi sur le territoire avec quelques entreprises à fort potentiel de développement ;
- Une Zone d'activités d'intérêt régional à fort développement en bordure de la RCEA : la ZA Genève- Océan les Prioles

Avec 8 000 habitants sur 257 km², la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier est un territoire vertueux qui a peu consommé d'espace ces 10 dernières années : 0,15% de sa surface.

L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région la compétence en matière de développement économique, tout en réservant l'intervention sur l'immobilier d'entreprise aux Communauté de communes dans le cadre de l'article L 1511-3 du CGCT.

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier est susceptible d'aider les Petites et moyennes entreprises (PME) du territoire dans leur projet de construction ou d'extension immobilier en attribuant :

- Aide d'un montant maximal de 3 000,00 € (10% du montant des investissements éligibles hors taxes), avec un plancher des investissements immobiliers retenus de 10 000 € HT et un plafond de 30 000 € HT ;
- Bonification de 2000 € sous conditions de performance énergétique (critères de performance environnementale de la Région BFC- règlement RI 40.07 – Annexe 1)

L'aide de la Communauté de communes vous ouvre l'accès aux aides correspondantes de la Région.

LA ZONE D'ACTIVITÉS DE GENÈVE OCÉAN-LES PRIOLES

Cette zone d'activités, occupée par de très nombreuses PME/PMI, est située sur Dompierre les Ormes en bordure de la RCEA. Elle bénéficie d'une accessibilité directe par la RCEA-RN79, en cours d'élargissement à 2x2 voies.

Un dossier de développement a été déposé auprès des services de la Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes devrait pouvoir ainsi bénéficier d'aides financières pour l'aménagement. Ce projet est très important pour le dynamisme de notre territoire et pour notre positionnement dans le futur schéma d'organisation économique de l'ensemble du Mâconnais – Sud Bourgogne.

Avec le transfert courant 2024 du siège de la Communauté de communes dans des locaux réhabilités, l'effet vitrine de cette zone sera renforcé.

L'AUGMENTATION DU FONCIER DISPONIBLE SUR GENÈVE OCÉAN-LES PRIOLES

Afin de répondre aux demandes répétées d'entreprises souhaitant s'implanter à proximité du bassin mâconnais et de la RCEA, il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation les parcelles situées en zonage 2AU_i du PLU_i de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est à l'étude dans le cadre du projet d'évolution du PLU_i par procédure de modifications pour actualisation en 2023.

LE DISPOSITIF ZRR ZONE DE REVITALISATION RURALE

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier est classée en Zone de Revitalisation Rurale depuis la création du dispositif que l'article 68 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

AIDE À L'INVESTISSEMENT

En 2021, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a décidé d'aider les Petites et Moyennes Entreprises (PME) du territoire pour leur projet de construction ou d'extension immobilière avec une aide d'un montant maximal de 5 000,00 €. C'est au total 32 000€ d'aide versée sur un an pour l'aide à l'immobilier d'entreprise.

La Communauté de communes intervenait également dans le cadre d'une convention de délégation et d'octroi des aides signée le 27 novembre 2020 avec la Région Bourgogne Franche-Comté, pour apporter un soutien financier aux entreprises de proximité du territoire. C'est au total 56 000 € d'aide versée sur 2021.



ZIEGER TERRASSEMENT

Zieger Terrassement créé en 2001 est une entreprise de terrassement, d'assainissement mais également de transport. Elle est située à Trambly, dans la zone artisanale de Pari Gagné. À la rentrée de septembre 2022, elle compte 18 salariés et 4 apprentis.

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a subventionné la construction d'un bâtiment leur permettant de mettre en conformité une de leur installation.



AUBERGE DU MOULIN DU LAC DE TRIVY

Fondée en 1868, l'**Auberge du Lac** est une institution familiale transmise de génération en génération. En 2019, ils ont également créé un cabaret nommé le Moulin du Lac.

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a subventionné le renouvellement de leur matériel de cuisine qui permet de faire 160 couverts en une soirée !

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permet à une Communauté de communes d'établir un projet d'aménagement à l'échelle de son territoire. La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a la caractéristique d'avoir 2 documents d'urbanisme (PLUi) sur son territoire :

LE PLUI DE L'EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MATOUR ET RÉGION

Approuvé le 7 juillet 2016, il est en place depuis octobre de la même année et concerne les communes de : La Chapelle-du-Mont-de-France, Dompierre-les-Ormes, Matour, Navour-sur-Grosne, Montmelard, Saint-Pierre-le-Vieux, Trambly, Trivy et Vérosvres.

Plusieurs actualisations sont intervenues depuis par différentes

procédures réglementaires : modification simplifiée le 15 février 2018, modification n°1 et révisions allégées n°1 à 4 le 24 septembre 2020, puis modifications simplifiées n°2 et n°3 le 14 septembre 2021. Une nouvelle évolution de ce PLUi par procédure de modifications est à l'étude en commission urbanisme avec l'aide du cabinet LATITUDE, pour actualisation en 2023.

Quelles sont les zones du PLUi ?

Les zones U (urbaines)	ces zones bénéficiant des réseaux en capacité suffisante sont constructibles immédiatement. Elles seront différenciées selon qu'elles seront dédiées à l'habitat, aux activités économiques, aux équipements publics.
Les zones AU (à urbaniser)	ces zones seront soit ouvertes à l'urbanisation si elles disposent des réseaux, soit fermées à l'urbanisation si les réseaux sont insuffisants. Elles sont soumises à un aménagement d'ensemble respectant des principes d'aménagement définis.
Les zones A (agricoles)	ces zones sont strictement dédiées aux occupations agricoles
Les zones N (naturelles)	elles sont mises en place pour la protection des milieux naturels et des paysages. Elles comprendront des secteurs spécifiques permettant l'aménagement des aires de co-voiturage, des équipements énergétiques, ou encore des espaces de stockage pour la sylviculture.



LE PLUI DE L' EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MÂCONNAIS CHAROLAIS

La Communauté de communes travaille depuis 2017 à l'élaboration du PLUi de l'ex CC du Mâconnais Charolais dans le cadre de sa compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Vu le rapport avec conclusions motivés et avis favorable du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique réalisée du mardi 14 septembre au vendredi 15 octobre 2021 ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées et services consultés ;

Vu les conclusions de la Conférence Intercommunale des Maires (CIM) n°7 du 9 février 2022 ;

Le projet de PLUi avec zonage d'assainissement de l'ex Communauté de communes du Mâconnais Charolais a **été approuvé à l'unanimité le 2 juin 2022 par le Conseil communautaire.**

Ce document d'urbanisme porte également abrogation des cartes communales de Saint Léger Sous la Bussière et Saint Point.

Suite aux mesures réglementaires de publicité, le PLUi avec zonage d'assainissement, portant abrogation des cartes communales de Saint Léger Sous la Bussière et Saint Point est applicable depuis le **21 Août dernier.**

FOCUS SUR LES ZONES À URBANISER (AU) ET LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les OAP sont obligatoires dans les secteurs de développement que sont les zones AU. Elles accompagnent le règlement du PLUi sur les principes d'aménagement de façon à assurer une cohérence globale de l'aménagement du site concerné.

OAP obligatoire	Contenu de l'OAP	Articles du code de l'urbanisme
Pour toute zones AU	OAP sectorielle définissant les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone	R-151-20
Pour les secteurs d'aménagement non réglementés dans le PLU (couverts uniquement par une ou des OAP) situés en zone U ou AU	OAP sectorielle contenant notamment les objectifs de densité et d'insertion paysagère, les règles de stationnement, les conditions de desserte en transports collectifs, les éléments concourant à la mixité fonctionnelle et sociale	R-151-8

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

L'article 149 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, fixe le transfert de plein droit du Droit de Préemption Urbain (DPU) aux Communautés lorsque celles-ci sont compétentes en matière de PLUi.

Les 17 juillet 2019 et 2 juin 2022, le Conseil de la Communauté de communes a donc décidé à l'unanimité de :

- Instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et futures d'urbanisation (AU) du territoire ;
- Confirmer l'institution du Droit de Préemption (DPU), sur le périmètre de la ZAD de Genève Océan - les Prïoles en bordure de la RN79/RCEA à Dompierre les Ormes avec la Communauté de communes comme bénéficiaire ;
- Confirmer l'institution du Droit de Préemption (DPU) sur le périmètre de la ZAD de la Prasle à Matour, et désigné la Commune de Matour comme bénéficiaire

Suite à l'approbation du PLUi de l'ex Communauté de communes Entre Mâconnais et Charolais, le DPU a été confirmé sur les zones U et AU.

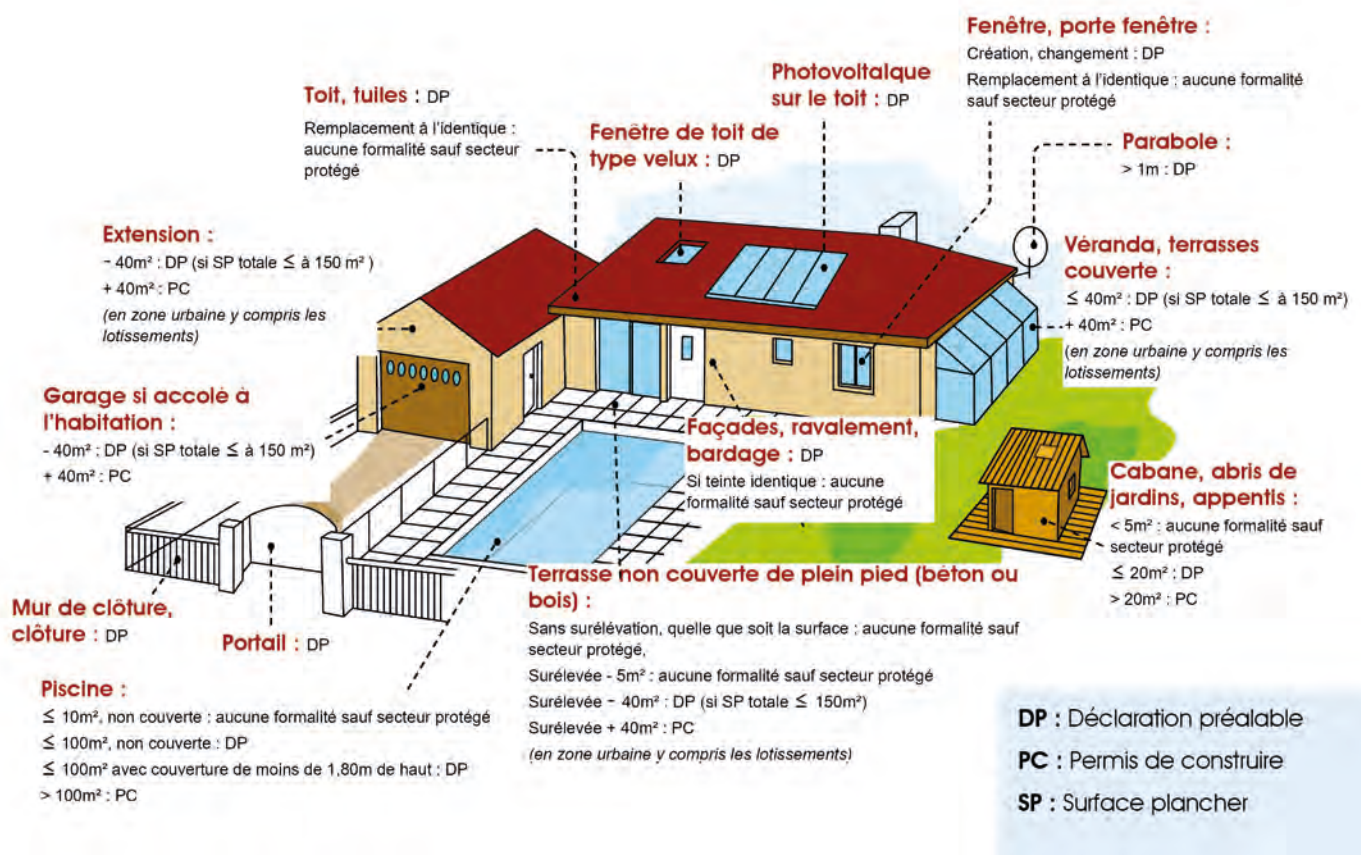
CONSÉQUENCES DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE DU 22 AOÛT 2021

Les Elus communautaires ont travaillé le 18 juillet dernier en commission urbanisme avec Laurence FOREL du Cabinet LATITUDE sur les conséquences pour le territoire de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 qui fixe en son article 191 un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050**.

La loi introduit une notion de trajectoire vers l'absence d'artificialisation nette des sols que les différents documents de planification et d'urbanisme doivent traduire par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, décliné par tranche de dix années.

La 1^{ère} tranche de 10 ans débute à la promulgation de la loi, soit le 24 août 2021, avec un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), qui ne peut dépasser la moitié de celle observée au cours des 10 années précédentes, soit entre 2011 et 2021.

C'est donc bien une réduction de 50 % par rapport à la consommation constatée sur les 10 années précédente qui a commencé.



L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Tous travaux d'aménagement intérieur ou extérieur de l'habitat ou du jardin sont soumis à une obligation de déclaration en Mairie. Conformément à l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de communes regroupant 16 communes pour une population totale inférieure à 10 000 habitants, les maires des communes membres disposent encore gratuitement des services déconcentrés de l'Etat (DDT71).

N'oubliez pas de vous renseigner en mairie pour instruction avant tous travaux. Toute non déclaration est une infraction délictuelle au Code de l'Urbanisme, fortement réprimée.

À consulter sur le site internet :
www.scmb71.com/au-quotidien/urbanisme

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE



État d'avancement en août 2022

Le SCoT est un document qui fixe les règles d'aménagement du territoire jusqu'en 2040. Il tente de répondre aux questions suivantes :

- Comment souhaitons-nous voir évoluer notre territoire au cours des prochaines années ?
- Quels sont les atouts à conserver ?
- Quelles sont les difficultés à surmonter ?
- Quels objectifs se fixe-t-on dans les domaines du logement, des déplacements, du commerce, de l'agriculture ou de l'environnement ?

Le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne concerne le bassin d'emplois de Mâcon, dont fait partie la CC de Saint Cyr Mère Boitier.

Le SCoT n'a pas d'effet direct sur chaque terrain (droit à construire, préservation de l'agriculture, ...), mais il impose des règles que les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent respecter. En l'occurrence, les PLU intercommunaux de la CC de Saint Cyr-Mère Boitier devront être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT se compose de 3 documents :

- un diagnostic qui permet de connaître la réalité du territoire aujourd'hui,
- un projet de territoire qui résulte de la vision des élus pour l'avenir du territoire,
- un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui fixe les règles précises qui s'imposeront aux PLU(i).

Les 2 premiers documents sont aujourd'hui quasiment achevés et le DOO est en cours d'élaboration. Des réunions thématiques ont déjà eu lieu afin de préciser les règles qui s'appliqueront en matière de logements, de commerces, d'activités économiques, d'environnement et de paysages. Les élus représentant les 121 communes du territoire vont contribuer à rédiger les règles. Le travail devrait être achevé au premier semestre 2023. L'ensemble du SCoT devrait être applicable début 2024, après la phase d'enquête publique qui sera notamment ouverte à l'ensemble des habitants.

Au stade actuel, le SCoT comprend déjà des objectifs de croissance démographique qui se traduiront par un nombre de logements à rénover ou à construire, une priorité donnée à la rénovation de logements vacants et à la requalification des espaces à vocation économique, une volonté de protéger les commerces de centres-villes et de centres-bourgs, en limitant les nouveaux commerces situés le long des axes routiers, la protection des paysages que la pression urbaine pourrait dégrader.

VOIRIE

Le territoire dispose d'un réseau de 417 kilomètres de voies classées d'intérêt communautaire.

Il s'agit des voies communales et voies forestières d'intérêt communautaire à l'exception des voiries, places et parkings situés à l'intérieur des périmètres d'agglomération.

Chaque année un programme d'investissement et de rénovation est mis en place afin de maintenir et entretenir une partie des

voies intercommunales.

En 2021, des travaux de réfection de la voirie communautaire ont été réalisés pour un montant total d'environ 630 000 € T.T.C. Des travaux d'entretien ont également été menés pour près de 40 000 €.



ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier exerce la compétence assainissement depuis sa création le 1er janvier 2017 dans la continuité de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région (CCMR) qui l'exerçait depuis 1997.

Cette compétence est complète : Assainissement Collectif (AC), Eaux Pluviales (EP) et Assainissement Non Collectif (ANC), délégué à ce jour au SPANC du Clunisois.

Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau est celui de l'adaptation des territoires au changement climatique. Avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et protection des inondations), la prise en charge de ces

compétences par la Communauté de communes s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire respectueuse de l'environnement, de préservation de la qualité des cours d'eau, et de maîtrise du coût du service au bénéfice des usagers.

Les Agences de l'Eau et notamment Rhône Méditerranée Corse pour notre territoire, proposent aux collectivités compétentes de s'engager mutuellement autour d'un projet de territoire pour cibler les actions au regard des priorités locales et décliner les priorités du 11^{ème} programme de l'Agence.

DU CHANGEMENT AU SEIN DU PÔLE SERVICES TECHNIQUES



Afin d'assurer un meilleur suivi de ses 19 stations et réseaux communautaires, dont la station à boues actives de Pierreclos reprise fin 2021, la Communauté de communes a décidé de structurer son service communautaire.

Fort de sa grande expérience dans d'autres collectivités, Éric Leclerc a pris sa fonction le 3 janvier 2022 d'agent technique assainissement du service et a commencé sa mission sur l'ensemble du territoire communautaire pour assurer le suivi et garantir la continuité de service de l'ensemble des éléments constituant le réseau

d'assainissement collectif.

- Suivi des stations et des réseaux avec l'aide de notre AMO le cabinet SECUNDO
- Diagnostic de conformité de raccordement au réseau communautaire d'assainissement collectif lors des ventes (imprimé à demander)
- Suivi des demande de raccordement au réseau AC (imprimé à demander)
- Contrôle des raccordements lors d'une mise en séparatif des réseaux

Pour tous renseignements adresser votre demande à : contact@scmb71.com

Un plan d'investissements communautaire triennal de 3 millions d'€

Grâce à son classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), la Communauté de communes a pu bénéficier d'aides des Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne ainsi que du Département de Saône-et-Loire à un taux pouvant aller jusqu'à 80% dans le cadre du contrat territorial triennal ZRR signé le 8 janvier 2021 pour financer un plan d'investissements de près de 3 millions d'€HT.

TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À VÉROSVRES

Après les travaux de mise en séparatif de la route de Hautecour d'un montant de 152 500 €HT réalisée en début d'année en coopération avec le Syndicat des eaux de l'Arconce et l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Communauté de communes réalise cette fin d'année avec les mêmes partenaires les travaux de mise en séparatif de 17 branchements Eau Usée et 20 branchements Eau Pluviale sur la route de Beaubery. Les travaux d'un montant de 234 000 €HT ont commencé le 5 septembre.



PROGRAMME DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA STATION D'ÉPURATION À PIERRECLOS 2022-2023

Action du SDA	Descriptif	Coût en €HT
A1	Mise en place d'un traitement poussé du phosphore	30 000 €
A2	Mise en place de 2 lits plantés de roseaux supplémentaires	102 000 €
A3	Mise en place d'une Zone de Rejet Végétalisée	30 000 €
A5-1	Mise en séparatif en amont du Déversoir d'Orage de l'église	295 000 €
A5-2	Mise en séparatif route de Serrières	283 900 €
A6	Suppression du Déversoir d'Orage en°3	1 200 €
TOTAL		742 100 €

PROGRAMME ZRR DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2020-2023

Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant de l'opération (HT)	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
Mise en séparatif rue de Trécourt et rue du Matray	MATOUR	2020	200 000 €	70%	140 000 €
A63 - Renouvellement de la canalisation - La Prasle	MATOUR	2021	46 000 €	70%	32 200 €
A60 - Renouvellement de la canalisation Les Berllères	MATOUR	2021	84 000 €	70%	58 800 €
Réhabilitation de la station de traitement	TRAMAYES	2021	885 000 €	70%	619 500 €
A48 - Mise en séparatif - Lotissement « Le champs des fleurs »	DOMPIERRE LES ORMES	2022	210 000 €	70%	147 000 €
Mise en séparatif - Route de Montmelard et grande rue	DOMPIERRE LES ORMES	2022	370 000 €	70%	259 000 €
A61 - Renouvellement de la canalisation - Sous Trécourt	MATOUR	2022	200 000 €	70%	140 000 €
Réhabilitation filière de traitement Mise en place d'un filtre planté de roseaux en amont de la lagune actuelle	SERRIERES	2022	200 000 €	70%	140 000 €
Réfection des berges de la lagune	SAINT- POINT	2022	60 000 €	70%	619 500 €
TOTAL			2 305 000 €		1 613 500 €

QUELQUES RÉALISATIONS EN PHOTOS



Dévoisement canalisation d'assainissement de la commune de Navour sur Grosne
par fonçage sous la RCEA pour une longueur de 130 m



Curage des boues à Pierreclos - Casier de plantés de roseaux N°2 pour environ 42 tonnes.



Des travaux de curages sont prévus courant de la dernière semaine de Juillet, sur les **stations d'épuration de La Chapelle du Mont de France** pour les 3 Lits Plantés de Roseaux du 1er étage pour 7m3, et de Matour pour 137m3.

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT

Afin d'améliorer la qualité du service et de mener à bien le programme de travaux, les tarifs 2022 de la redevance d'assainissement collectif ont été fixés comme suit :

Communes	Part fixe 2022 en €	Part variable 2022 en €
Ex CCMR	77,00	1,52
Bourgvilain	77,00	1,52
Tramayes	77,00	1,52
Saint Point	77,00	1,52
Serrières	77,00	1,52
Pierreclos part communale	77,00	2,35
Pierreclos part saisons	77,00	0,62
Convergence des tarifs sur une période de 5 ans		

Montant de la taxe de raccordement au réseau d'AC (PFAC) = 2 500 € (sans changement)

Modalité de branchement au réseau d'AC

En complément de la PFAC fixée à 2 500€, un remboursement est demandé pour les coûts correspondant aux travaux réalisés au-delà des 5 premiers mètres sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche, en application de l'article L 1331-2 du CSP. Un imprimé est à demander à la Communauté de communes.

Actualisation du règlement d'assainissement collectif

Le règlement d'assainissement collectif a été actualisé le 19 juillet 2022 communautaire pour :

- intégrer un chapitre spécifique sur les eaux pluviales ;
- préciser dans une annexe les prescriptions techniques relatives aux branchements assainissement réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage privée ;
- intégrer un chapitre spécial relatif aux lotissements collectifs qui sont des opérations privées. La Communauté de communes amènent les réseaux à l'entrée du lotissement et n'intervient plus à l'intérieur du lotissement. Une convention est signée avec la commune ou l'opérateur.

Lotissement et immeuble collectif privé

La Collectivité n'intervient pas à l'intérieur d'un lotissement qui est une opération privée.

Tous les travaux nécessaires à la collecte et à l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales d'une opération privée sont à la charge de son opérateur.

Une convention est à signer entre la Communauté de communes et l'aménageur (commune ou privé)

Pour toute demande de raccordement – information sur le site <https://www.scmb71.com/environnement/eau-et-assainissement>



**RÉNOVEZ
VOTRE
HABITAT**

ENVIRONNEMENT

LOGEMENT : AMÉLIORER ADAPTER RÉNOVER

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit (conseils techniques, assistance administrative) pour :



Améliorer la performance énergétique de votre logement

Contact : Service France Rénov 03 85 21 05 41
renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr
Possibilité de prendre rendez-vous à Matour ou à Tramayes



Adapter votre logement à la perte d'autonomie Rénover votre logement très dégradé ou insalubre

Contact : SOLIHA Jura Saône et Loire 03 85 21 01 60
contact@solihacentreest.fr



Toute autre demande relative à votre logement (problématique juridique, urbanisme ...)

Contact : Habitat 71 - 03 85 39 30 70

Demande relative à votre projet d'installation photovoltaïque

Contact : Service France Rénov 03 85 21 05 41
renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr
Possibilité de prendre rendez-vous à Matour ou Tramayes

Attention au démarchage et aux arnaques !

Depuis la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement interdit. Si vous êtes l'objet d'un démarchage téléphonique par une entreprise de ce domaine, ne donnez pas suite.

De même, méfiez-vous tout particulièrement des entreprises prétendant être mandatées par un organisme public, car les services publics ne démarchent jamais, que ça soit par internet, par téléphone ou au domicile.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

PRODUIRE PLUS D'ÉLECTRICITÉ ISSUE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

9 kWc de panneaux photovoltaïques ont été installés par Alhena Shop sur la toiture du groupe scolaire de Navour-sur-Grosne. Le raccordement de l'installation a été mis en service en décembre 2021. La totalité de l'électricité produite est vendue à un tarif fixé pour une période de 20 ans dans le cadre du dispositif EDF Obligation d'Achat solaire.



CENTRALES VILLAGEOISES SOLEIL SUD BOURGOGNE : UNE DE PLUS !

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Elles fonctionnent en réseau au sein d'une Association nationale.

La société par actions simplifiée Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne, créée en janvier 2018, regroupe à l'heure actuelle 96 actionnaires pour plus de 160.000 € de fonds propres, dont,

depuis 2020, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier à hauteur de 5000 €. Elle est gérée par des bénévoles.

Après la mise en service fin 2018/début 2019 de quatre centrales photovoltaïques de 9 kWc (trois toitures privées et une publique), une nouvelle centrale d'une surface de 180 m² et d'une puissance de 36 kWc a été mise en service le 23 février 2022. Installée sur les toits d'un bâtiment de la Chambre d'Agriculture, le Vinipôle de Davayé, elle peut produire 40 000 kWh annuellement, soit la consommation de dix ménages. Elle a été inaugurée le samedi 18 juin 2022.



La puissance installée totale s'élève donc aujourd'hui à 72 kWc. La société à gouvernance citoyenne recherche d'autres toitures pour développer les énergies renouvelables dans le Mâconnais Clunisois.

Pour rejoindre les Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne, vous pouvez :

- Louer votre toiture (en signant un bail civil sur 20 ans),
- Investir dans la société : percevoir des dividendes quand la société fait du bénéfice (les actionnaires mutualisent les risques et les bénéfices),

- Contribuer à la gestion et au développement de la société,
- Indiquer à la société des toitures adaptées, des terrains dégradés (non utiles en agriculture ...) et des acteurs publics ou privés intéressés.

En savoir plus sur la SAS Centrales Villageoises
Soleil Sud Bourgogne :

<https://www.soleilsudbourgogne.centralesvillageoises.fr/>

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Les consignes de tri se sont simplifiées !



CONTENEUR VERT VERRE D'EMBALLAGE

ASTUCE : Dans le conteneur « vert », on ne met que le verre d'emballage c'est-à-dire le verre qui a contenu quelque chose au moment de l'achat.



CONTENEUR BLEU PAPIER GRAPHIQUE

ASTUCE : Dans le conteneur « bleu » on ne met que le papier graphique c'est-à-dire le papier qui sert à l'écriture et à la diffusion d'information.

Il est STRICTEMENT INTERDIT de mettre du CARTON BRUN, DE LA CARTONNETTE ou encore DU KRAFT. Le papier kraft et la cartonnette se mettent dans le conteneur jaune pour les emballages. Le carton brun se jette à la déchèterie.



CONTENEUR JAUNE

Emballages en plastique, en métal, et en cartonnette.

ASTUCE : Tous les emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, etc.), vont dans le contenant jaune. Merci de ne pas imbriquer vos emballages et de les jeter en vrac. Les gros cartons bruns vont à la DÉCHÈTERIE



Pour en savoir plus : sytraival.com

ACTIONS DE SENSIBILISATION

DÉFI ZÉRO DÉCHETS

Le SIRTOM et les deux Communautés de communes qu'il couvre ont organisé un défi presque zéro déchet, d'octobre 2021 à février 2022. Quinze foyers ont participé à cette première édition, dont six de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boëtier. Pendant cinq séances de deux heures réparties sur cinq mois, ils ont été accompagnés par une animatrice professionnelle et ont bénéficié des retours d'expérience des différents participants, de conseils, d'astuces et d'outils pour réussir le défi.

Une 2^{ème} édition du défi est prévue d'octobre 2022 à février 2023 !

Inscription et informations auprès de Marie-Laure Rouzé des Ateliers l'heure de faire ensemble :
Tél. 07 82 29 16 11 ou par e-mail : lheuredefaireensemble@outlook.fr

Défi PRESQUE Zéro Déchet 2^e édition

En route vers le zéro déchet, c'est pas si compliqué !



Seul, en couple ou en famille, engagez-vous dans une belle aventure, accompagné par une animatrice professionnelle !

1 atelier par mois pendant 5 mois, le samedi matin de 9h30 à 11h30

Réunion de lancement :

Mardi 4 octobre 2022 à 18h au Quai de la Gare à Cluny

15 Oct

Atelier 1

19 Nov

Atelier 2

10 Déc

Atelier 3

14 Jan

Atelier 4

25 Fév

Atelier 5

Clôture du Défi : 11 mars 2023

CLIMAT, LA TOURNÉE DES VILLAGES

CO2 Je t'aime (...) pas du tout

Problème climatique et pistes de solutions - 1h00 d'exposé suivie d'1h00 de débat



Fresque du climat

Atelier participatif et créatif sur le changement climatique



Inventons Nos Vies Bas Carbone

Identification ludique des leviers permettant la réduction des émissions de carbone individuelles de 12 tonnes à 2 tonnes par an



CLIMAT, LA TOURNÉE DES VILLAGES

D'avril à mai 2022, la Communauté de communes a organisé douze ateliers de sensibilisation sur le dérèglement climatique à Dompierre-les-Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes. Trois activités ont été proposées sur chacune des quatre communes.

LABELLISATION ÉCOLO CRÈCHE® : FAIRE RIMER ÉCOLOGIE, BIEN-ÊTRE, QUALITÉ D'ACCUEIL ET ÉCONOMIES !

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment C de l'hôpital CORSIN de Tramayes, il est prévu de déplacer la micro-crèche Libellule de ses locaux existants Résidence de Vannas vers les locaux du bâtiment C, permettant ainsi :

- une augmentation de la surface d'accueil (de 120 m² à 180 m²),
- une proximité avec les occupants des logements seniors ainsi qu'avec les patients de l'hôpital via un espace partagé,
- le développement de projets intergénérationnels,
- de bénéficier de locaux écopensés et écoconçus de meilleure qualité.

En octobre 2021, afin de mesurer et d'améliorer l'impact sur l'environnement de sa future micro-crèche, la Communauté de communes s'est engagée pour quatre années auprès d'ECHO(S), l'organisme de formation certifié Qualio-pi qui a développé la démarche Ecolo crèche®.

Dans ce cadre, la Communauté de communes sera accompagnée par l'association de l'Économie Sociale et Solidaire Label Vie qui œuvre pour la transition écologique et dont ECHO(S) est une filiale à 100%.

La démarche permet de bénéficier de formations, d'intégrer un réseau de plus de 570 structures engagées pour une qualité d'accueil durable et respectueuse de l'environnement et d'accéder aux bonnes pratiques partagées entre pairs.



CONVERSATIONS CARBONE

De janvier à avril 2022, la Communauté de communes a organisé, pour la quatrième fois, une session de Conversations Carbone, soit six ateliers de deux heures, animés par deux facilitateurs spécialement formés. Cette session s'est déroulée à Tramayes. Une fois encore, les dix participants ont apprécié la démarche et envisagent de continuer à avancer ensemble pour réduire leur empreinte carbone.

Une cinquième session est planifiée de novembre 2022 à février 2023, le lundi soir de 19h30 à 21h30, à la bibliothèque de Trambly !

Inscription et informations auprès de Marie-Laure Rouzé des Ateliers l'heure de faire ensemble – 07 82 29 16 11 – lheuredefaireensemble@outlook.fr

Comment réduire son empreinte carbone en restant positif, sans renoncer à ce qu'on aime et en choisissant des actions judicieuses, efficaces et conformes à nos priorités ?



« Inutile d'être un pro du climat. »



« De la bienveillance et une vraie envie d'évoluer ! »



« Passer à l'action est possible. »



« Pour soi, pour le collectif et pour la planète ! »

**UN GROUPE DE 7
A 10 PERSONNES**

Engagement à participer à l'ensemble des ateliers pour la réussite de la démarche

**6 ATELIERS DE 2H
SUR 4 MOIS**

- Données factuelles, discussions de groupe, exercices avec des post-it, etc.
- Entre les séances, à la maison : relevés à l'aide de watt-mètres, lecture

**4 GRANDS
THEMES**

- Énergie à la maison 
- Mobilité 
- Alimentation et eau 
- Consommation 

2 FACILITATEURS

Formés par Carbone & Sens, en partenariat avec l'Institut négaWatt

Les lundis de 19h30 à 21h30 à la bibliothèque de Trambly

**14
nov**

**28
nov**

**12
déc**

**9
jan**

**23
jan**

**6
fév**



PLANTATION DE PORTE-GREFFES AU LAC DE SAINT-POINT : FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

En décembre 2021, les élèves de 1ère générale du lycée Lucie Aubrac de Davayé, dans le cadre de l'option Agronomie Économie Territoire (AET), ont planté 25 jeunes porte-greffes d'espèces anciennes de fruitiers sur le bord ouest du lac de Saint-Point. En incorporant aux plantations du sol forestier qui était facilement accessible sur le site, ils ont augmenté les capacités de résilience des arbres vis-à-vis du réchauffement climatique.

Des séances d'initiation à la greffe seront réalisées sur le site au printemps prochain !

MOBILITÉ

FACILITER LES MOBILITÉS DOUCES ET PLUS DURABLES

La Région Bourgogne-Franche-Comté délègue à la Communauté de communes l'exercice de sa compétence pour les services de mobilité suivants :

- Transport à la demande (TAD),
- Prime à l'achat de vélo à assistance électrique de 100 €,
- Service de location de vélo à assistance électrique longue durée.

Rendez vous sur

<https://www.scmb71.com/au-quotidien/mobilite-transport> pour en savoir plus sur ces services !

Par ailleurs, la Région a mis en place une plateforme de mise en relation des covoitureurs : <https://covoiturage.viamobigo.fr>

Pour covoiturer :

1. Vous devez créer un compte sur le site. Cette démarche est gratuite.
2. Le conducteur dépose son/ses annonce(s) et le passager dispose d'un moteur de recherche pour trouver l'annonce correspondant à son besoin de déplacement.
3. Le passager peut ensuite faire une demande de covoiturage et, après acceptation de sa demande par le conducteur, les deux reçoivent un SMS leur rappelant leurs données de contact respectives (numéro de téléphone et informations sur le véhicule).

Aucune commission n'est prélevée par le site. Au dépôt de

l'annonce, le service propose au conducteur un tarif en fonction de son trajet selon le coût moyen des carburants et selon le barème kilométrique en vigueur pour le covoiturage. Le paiement du passager vers le conducteur peut s'effectuer en espèces (un portefeuille en ligne sera prochainement déployé).

Vous êtes employeur ? Vous organisez un ou des événements générant des déplacements ? Vous pouvez créer une communauté dédiée aux couleurs de l'évènement ! Il s'agit d'un espace spécifique pour covoiturer de manière privilégiée vers un site commun.

Comment faire ?

1. Toute personne ou structure qui le souhaite peut créer une Communauté sur Mobigo. Pour cela, désignez un « référent », qui prendra contact avec la Région : covoiturage1@bourgognefranche-comte.fr
2. Un module administrateur, dédié au référent sera créé.
3. Chacun pourra demander au référent à rejoindre la communauté après avoir créé un compte sur Mobigo.
4. Le référent administrateur de la Région vous acceptera et vous pourrez dès lors déposer une annonce ou rejoindre un covoiturage avec un ou des collègues !

Cette plateforme sera également disponible sur une application mobile à partir de 2023.

N'hésitez pas à vous donner rendez-vous sur les parkings de covoiturage communautaires !



À Navour-sur-Grosne (Clermain) : en bordure de la D987 près de la RCEA – en travaux



À Matour : sur la place du Matray

HOMMAGE À VALÉRIE COPIER

Valérie COPIER, responsable du pôle Enfance et Jeunesse nous a quitté l'année dernière.

Valérie a été recrutée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse en 2004, Chargée d'animation petite enfance, enfance et jeunesse, elle a accompagné les différentes étapes de structuration de ce service apprécié de tous. En 2017, elle rejoint, avec l'ensemble de ses collègues, la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier.

La situation professionnelle de Valérie évolue au fil des années, animatrice, coordinatrice puis responsable du Service Enfance Jeunesse qui comprend le Relais Petite Enfance, les 3 micro-crèches, l'accueil de loisirs éducatif en temps périscolaire et durant les vacances.

Unaniment reconnue par les services partenaires, ses pairs, ses collègues qui étaient souvent aussi ses amis, Valérie COPIER a su partager son professionnalisme, son sens du service public, sa gentillesse et la bienveillance éducative qu'elle pratiquait en permanence tout au long de sa carrière. Discrète et engagée, Valérie aimait partager des moments conviviaux sur le terrain avec son équipe, les enfants et les familles.

Valérie était proche des membres de son équipe au sein de laquelle son départ laisse un grand vide et tant de souvenirs. Le service Enfance Jeunesse, les agents et élus de la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier renouvellent leurs sincères condoléances à son mari, ses enfants et proches.



ENFANCE & JEUNESSE

RELAIS PETITE ENFANCE



SORTIE À EDENWALL

Le Relais Petite Enfance a organisé une sortie à Edenwall, mardi 5 juillet 2022. Edenwall à Charnay-lès-Mâcon propose « la forêt enchantée », un espace dédié à la petite enfance.

Enjamber, ramper, grimper, prendre de l'assurance, un jeu d'enfant ... sous l'œil bienveillant des assistantes maternelles.

Après tant d'efforts, un coin lecture et un coin jeux en bois offraient aux enfants et aux adultes un peu de détente avant le pique-nique partagé à l'extérieur.

Un moment apprécié de tous, à refaire sans aucun doute.



MICRO CRÈCHES

Pour donner suite à des réflexions partagées entre la Caisse d'Allocation Familiale et les élus de la Communauté de Communes, il a été décidé d'augmenter progressivement les jours d'ouverture de nos 3 micro-crèches.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2022, les micro-crèches de Dompierre les Ormes et de Tramayes ouvrent 5 jours par semaine de 7h15 à 18h30.

L'équipe encadrante de la microcrèche se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Renseignements :

E-mail : sej.microcreche@scmb71.com ou par téléphone dans la microcrèche concernée ou au 03 85 59 76 58

Micro-crèche « Coccinelle » à Matour	Micro-crèche « Mille- pattes » à Dompierre-les-Ormes	Micro-crèche « Libellule » à Tramayes
Mercredi, Jeudi et Vendredi De 8h* à 18h30	Du lundi au vendredi De 8h* à 18h30	Du lundi au vendredi De 8h* à 18h30
Tél : 03 85 50 72 92	Tél : 03 85 50 27 51	Tél : 03 85 50 58 11

* accueil possible dans les 3 micro-crèches à partir de 7h30 sur demande écrite.

CENTRE DE LOISIRS



ANIMATIONS DU CENTRE

Différentes sorties et animations sont organisées durant les périodes de vacances scolaires et mercredis, comme par exemple des animations construction avec le Centre Kapla de Lyon et La Grange Aventure ou encore la découverte de l'univers de la boulangerie et pâtisserie avec une sortie à la Boulangerie Aucaigne de Dompierre les Ormes, une sortie à Lyon avec visite guidée au Groupama Stadium et Mini-world durant les vacances d'Avril, mais également jeux à la piscine durant le mois de juin.



JOURNÉE DE FACILITATION



Les agents des micro-crèches intercommunales se sont retrouvés le 18 mai afin de travailler à une nouvelle organisation des structures et à la mise à jour du projet éducatif. Ce fut l'occasion pour l'équipe de rencontrer le nouveau responsable du service, François JACQUARD

Afin d'offrir aux agents un espace d'échanges et de coopération bienveillant et riche d'interactions, la Communauté de communes a fait appel à Sébastien VOET, facilitateur professionnel, pour

l'animation de cette journée. À travers des activités et différents outils, l'ensemble du groupe a travaillé sur les valeurs professionnelles et les besoins de chacun. L'équipe a également réfléchi à des pistes d'évolution du projet éducatif des trois structures et des pratiques professionnelles.

Cette journée a été riche en échanges et l'ensemble des agents a fait preuve d'une grande implication.



ENQUÊTE ENFANCE ET JEUNESSE

Parmi ses compétences, votre Communauté de communes gère la mise en œuvre des actions et services autour de l'enfance, de la jeunesse, des familles et des professionnels de l'enfance. Pour éclairer ses décisions, elle a commandé une étude sur l'ensemble de notre territoire.

Dès la rentrée, vous pouvez ainsi être contacté(e) par des personnes se réclamant **d'Iddest** pour vous questionner. Nous vous encourageons à leur répondre, de manière franche, pour que les informations collectées de manière anonyme permettent de concevoir une offre qui réponde le mieux possible à vos besoins et vos attentes. Cette consultation prendra plusieurs formes : entretiens individuels, animation d'expression de groupes, enquête sur internet.

Participez et faites participer !

ACTION SOCIALE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Élargir sa vision, renforcer son action !

Durant toute l'année 2021, la Communauté de communes a travaillé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Saône-et-Loire et Villages Solidaires à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG).

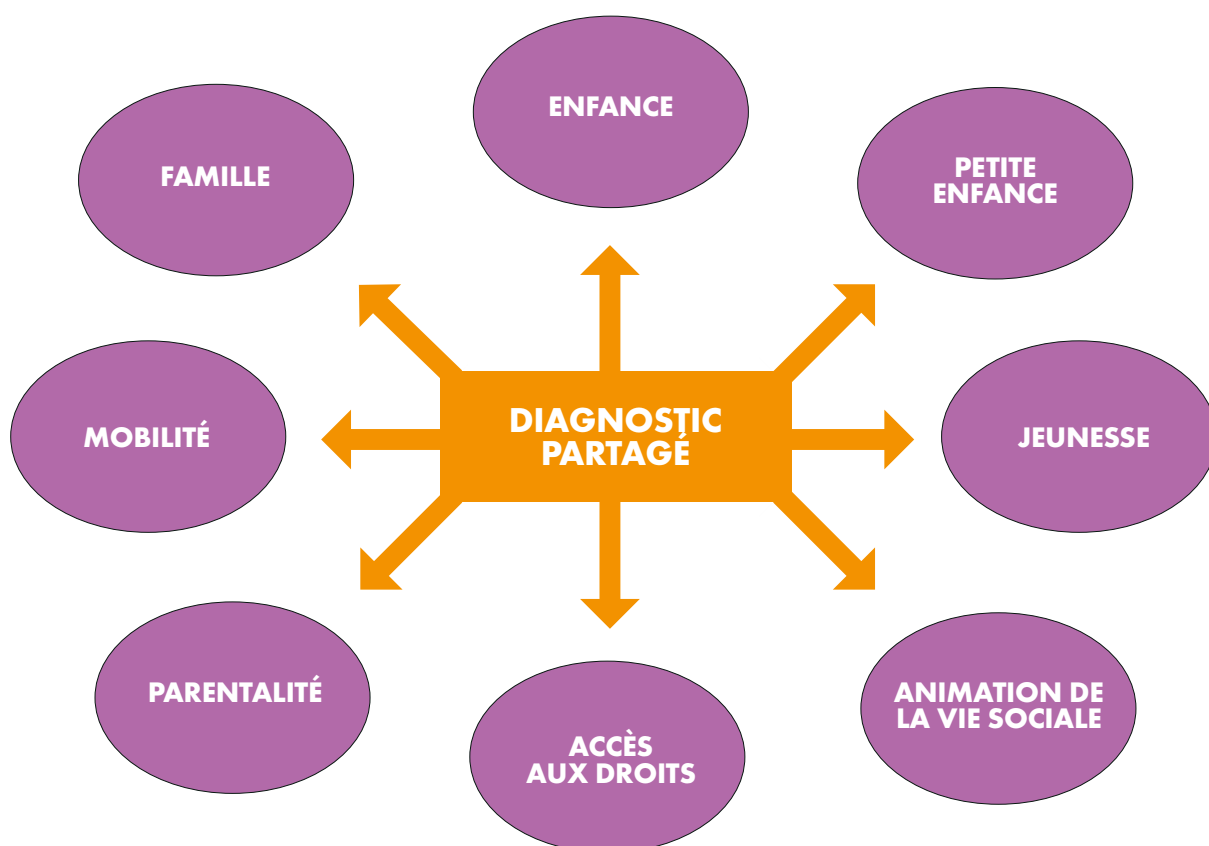
La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle favorise la territorialisation de l'offre de service de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales.

Les travaux menés avec la CAF ont permis de fixer les priorités sur la période 2022-2024.

Ces priorités ont été identifiées à l'aide d'un diagnostic réalisé sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF.

Deux séminaires partenariaux se sont déroulés les 6 mai et 2 juin 2021.

Le diagnostic partagé et le travail sur les enjeux du territoire se sont traduits par 19 actions dans 10 champs d'intervention suivants :



La CTG a été adoptée par le Conseil communautaire le 14 décembre 2021

AGIR POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La gravité et la multiplicité des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, que cela soit dans la sphère privée ou publique.

Aujourd'hui en France 1 femme décède tous les 3 jours et 1 homme tous les 15 jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

225 000 femmes sont victimes de violences conjugales graves de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, un des motifs majeurs de saisine des forces de sécurité en zone urbaine comme en zone rurale (source ministère de l'intérieur).

Ces violences ont de multiples conséquences sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés. Elles favorisent des vulnérabilités sociales, qui contribuent à des cumuls de difficultés engendrées au cours de la vie ainsi qu'à un risque élevé de violences répétées à l'âge adulte.

Ces constats appellent un engagement fort de l'Etat, qui nécessite un travail partenarial avec les acteurs locaux afin qu'un maillage opérationnel et ciblé réponde aux besoins des victimes.

Depuis 2008, les réseaux de lutte contre les Violences Intrafamiliales (VIF) ont vu le jour en Saône-et-Loire, sous l'impulsion de la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes, afin de mettre en partenariat les institutions administratives pour une prise en charge rapide des situations de détresse.

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a décidé en 2020 de créer un réseau VIF afin de coordonner l'intervention des acteurs locaux. Cet engagement de la Communauté de communes se formalisera par la signature d'un contrat de mobilisation et de coordination avec Monsieur le Préfet et le Président du Département le 25 novembre prochain à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, organisée cette année à Matour.

Le rôle du réseau

- Accompagner, informer et orienter les victimes,
- Échanger des informations entre les membres du réseau,
- Informer et sensibiliser le public sur les violences intrafamiliales.



CONTACTS

Centre Intercommunal d'Action Sociale :
03 85 50 26 45

**Maison départementale
des solidarités de Cluny :**
03 85 59 03 18

Villages Solidaires :
06 77 30 29 81

Gendarmerie :
03 85 50 21 25

En cas d'urgence ou de danger :
Gendarmerie : 17
Service des urgences médicales : 15 ou 112
Hébergement d'urgence : 115

Un spectacle sur le thème des violences conjugales le 14 octobre 2022

Dans le cadre de ses actions de prévention des violences intrafamiliales, le Centre Intercommunal d'Action Sociale vous propose le spectacle « Le Dernier Plaisir de Rose » de la Compagnie du Bonheur Vert.

Ce spectacle est né du désir conjoint de Jean-Louis Terrangle et de Gaëlle About de porter par le théâtre un témoignage sur l'emprise et la souffrance des femmes victimes de violences.

Le Dernier Plaisir de Rose – 14 octobre 2022 à 20h30 Salle des fêtes de St Léger sous la Bussière



Villages Solidaires
entre Charolais
et Mâconnais

Nos actions

06 77 30 29 81
contact@villages-solidaire.fr
www.villages-solidaire.fr

Accueil et services

- Répondre à des besoins individuels -

FRANCE SERVICES

Permanences à Matour,
Dompierre-les-Ormes, Tramayes
et Pierreclos.

Pour prendre rendez-vous :
06 77 30 29 81

MOBILITES

Transolidaire

Détails en page suivante
30 bénévoles

Déplacement solidaire

Possibilité de vous rendre à **Cluny**
ou **Mâcon** tous les samedis matins
au départ de Matour.

Vélos à assistance électrique

Aide à la location d'un vélo à
assistance électrique dans
un but d'emploi. En partenariat
avec la Communauté de
Communes

Navettes aux Restos du cœur

Tous les jeudis après-midi
10 conducteurs bénévoles

INFORMATIQUE

Permanences Numériques les 1er
et 3è mardis de chaque mois.

SabliEr

Système local d'Echange

193 membres - 82 demandes 70
offres

Actions collectives

- Répondre à des besoins collectifs -

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Détails en page suivante

REPARS SUR DE BONNES BASES

1 semaine de "vacances apprenantes"
en partenariat avec le SEJ
8 bénévoles

SORTIES CULTURELLES

Partenariats avec La Pimenterie, le
Théâtre de Mâcon, le Festival de
Lournand

CAFÉS PARENTS - ATELIERS

Organisation d'actions et d'ateliers
tout au long de l'année à destination
des enfants, des ados et des parents.

SENIORS

Lancement du projet "Entr'aide-
entr'âges" : visite à domicile des
personnes isolées.

JARDINS PARTAGÉS MATOUR

3 parcelles privatives et 2 parcelles
collectives. Animations : compostage,
taille...

Nouveauté !

Villages Solidaires reconnu
d'intérêt général :

Les dons sont désormais
**défisicalisés à hauteur de
66%.**

Cohésion du territoire

- Développer une vision partagée -

TATOU

Répertoire des activités et services
édité à 3500 exemplaires.



FÊTE DES SOLIDARITÉS

40 bénévoles



COLLECTIFS ACCUEIL RÉFUGIES

Soutien aux collectifs : **70 bénévoles**
Aide au transport et à la mobilité
Formation en Français Langue
Etrangère
Facilitation administrative
Aide à l'équipement mobilier

MALLES DE JEUX

5 malles dans les bibliothèques et à la
Pimenterie: Dompierre, Tramayes,
Matour, Trambly, Navour et St Point.
1 malle de jeux extérieurs



SAINT
CYR
MÈRE
BOITIER



TOURISME

verts vallons DE SUD BOURGOGNE

OFFICE DU TOURISME SAISON TOURISTIQUE

2022

Au moment où sortira cette nouvelle édition du bulletin communautaire, la saison touristique arrivera à échéance. Toutefois, cet article élaboré en mi-juillet ne permettra donc pas de donner un bilan exhaustif de la saison. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous pouvons indiquer que notre territoire, riche de son patrimoine naturel, est de plus en plus attractif pour les touristes à la recherche d'un cadre de verdure synonyme de fraîcheur, de calme et d'authenticité.

La première moitié de l'année a été marquée par plusieurs événements importants répondant aux missions prioritaires de l'Office de Tourisme, soit :

- **l'accueil et l'information des touristes,**
- **l'animation de la clientèle touristique,**
- **la promotion touristique du territoire,**
- **l'animation et la coordination des divers partenaires du développement touristique local.**

En fin d'année 2021, les marchés de Noël à Matour et Tramayes ont de nouveau pu avoir lieu. Public et exposants ont retrouvé avec bonheur cette ambiance chaleureuse et bon enfant des éditions précédentes.

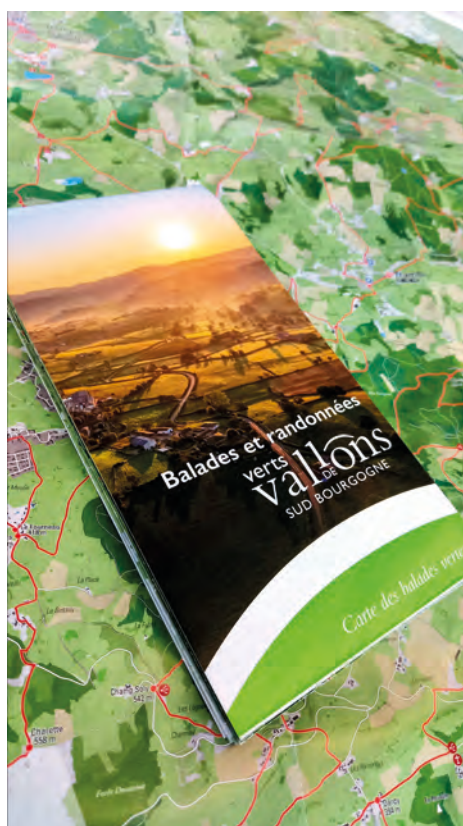
Le premier trimestre de l'année 2022 a été consacré à la préparation de l'édition d'une carte des **itinéraires de randonnées labélisées "Balades vertes" par le Département de Saône et Loire**. Pour accomplir cette tâche, tous les référents randonnées bénévoles ont été mis à contribution pour effectuer la géolocalisation de tous les poteaux supports des lames directionnelles. La société Baltik a été retenue pour réaliser la mise en forme de cette carte de randonnée et reporter sur un fond de carte IGN au 25 000ème les tracés de nos 42 circuits. Grâce à la réactivité de tous, ce document a pu être présenté en avant première lors de l'assemblée générale de l'OT le 19 mars puis au grand public la semaine suivante sur le salon du randonneur à Lyon auquel l'OT participait sous la bannière de route 71, marque de destination touristique du Département. Appréciée pour sa qualité à la fois esthétique et pratique, cette carte réunit deux objectifs majeurs : rendre enfin lisible l'unité du territoire Saint Cyr Mère Boitier et en assurer la promotion.

En parallèle, le **missionnement de deux photographes professionnels sur l'enrichissement de la photothèque de l'OT** a contribué à enrichir des visuels utilisés dans nos supports de communication et en premier lieu pour les illustrations de la carte de randonnée.



Dans un autre domaine, les administrateurs ont confié aux salariés de l'OT la mission de **repenser l'espace d'accueil du siège de Matour**. Ainsi, dans un premier temps, toute la partie "boutique" a été réaménagée de manière à rendre cet espace plus aéré et à mettre davantage en valeur les objets exposés. Par ailleurs, les salariés ont recentré les productions artisanales et les produits locaux autour de valeurs plus proches de celles d'un OT : lien réel avec le territoire, inscription dans le développement durable et dimension humaine dans un souci de non concurrence avec le commerce local. Ainsi, de nouvelles références sont venues enrichir les présentoirs et de nouveaux artistes et artisans se sont fait connaître. Dès l'automne, l'espace d'accueil sera finalisé avec une plus grande mise en avant de l'information touristique et une place pour des **expositions temporaires d'artistes et créateurs locaux**.

Les chantiers en réflexion sont nombreux : questionnement sur les interrelations entre l'OT, ses adhérents et les visiteurs, édition de fiches randonnée pour chacun des 42 circuits comportant un descriptif pas-à-pas ainsi que la présentation des sites remarquables et du patrimoine, élaboration d'une nouvelle édition de



notre brochure touristique, participation au réseau des "ambassadeurs de la randonnée" mis en place par le Département et bien entendu préparation des deux événements festifs de la fin d'année que sont les marchés de Noël à Matour et Tramayes.



OFFICE DE TOURISME
VERTS VALLONS DE SUD BOURGOGNE
 6 place de l'église - 71520 Matour
 Tél. : 03 85 59 72 24
tourismevertsvallons.com
www.tourismevertsvallons.com



LES ASSOCIATIONS

ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA HAUTE GROSNE

L'Ecole de Musique de la Haute Grosne (EMHG), située à la Maison des Associations de Matour, est un acteur incontournable de la vie culturelle de notre Communauté de Communes. Ecole associative, en lien direct avec la vie sociale et l'animation culturelle du territoire, elle accueille chaque année une centaine d'élèves.

L'EMHG propose un enseignement musical et instrumental ouvert à tous, en cours individuels ou collectifs : les élèves (enfants et adultes) découvrent et apprennent la musique par la création, la composition, l'improvisation et surtout en partageant le plaisir de jouer ensemble.

Cette année nous vous proposons de découvrir les instruments suivants : piano, batterie, percussions, accordéon, violon, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, guitare basse et cuivres (en cours collectifs).

Les cours d'instrument, individuels ou en petits effectifs, sont complétés par des séances de formation musicale (dès 6 ans) : pour apprendre à lire les notes et à respecter des rythmes, pour essayer des instruments et jouer ensemble. Un enseignement basé sur le plaisir de la découverte et de la musique à plusieurs. De l'éveil musical (4-6 ans) est également proposé aux plus jeunes : découverte et pratique des sons, des instruments... tout cela dans une ambiance joyeuse et bienveillante.

La pratique collective est au cœur du projet pédagogique de l'école : elle facilite l'apprentissage de l'écoute, elle enrichit la formation individuelle et stimule l'envie d'apprendre. Elle est encouragée à travers des ateliers de musiques actuelles, ateliers folk et

batucada (orchestre de percussions autour de rythmes d'Amérique latine). Les ateliers sont ouverts à tous les instruments, aux élèves de l'école de musique comme aux autres.

Grace aux ateliers et à l'implication des élèves, l'école anime régulièrement différentes manifestations sur le territoire. Fête de la Musique, Carnavals et pendant l'été elle assure la programmation musicale des Marchés des producteurs de Matour, avec 2 soirées scène ouverte auxquelles participent activement les élèves. Le travail des élèves est également présenté lors des auditions, organisées sous forme de concert dans différents villages du territoire.

Les projets et les événements organisés par l'EMHG visent également à rendre l'école et ses actions visibles au-delà de nos villages. Cela se traduit notamment par la mise en place et l'encadrement d'interventions musicales en milieu scolaire avec, sur 2022, six classes et 5 écoles du territoire concernées.

L'Ecole de musique dispose dans ses locaux d'une salle de répétition et d'un studio d'enregistrement pour la réalisation de projets musicaux, aussi bien pour des écoles ou des associations que pour des groupes de musique, amateurs ou professionnels. Un régisseur assure l'accueil et l'installation de la salle et du matériel.

D'intérêt général, l'école peut recevoir des dons et du mécénat, afin de continuer à développer ses ateliers collectifs et d'acquérir de nouveaux instruments et du matériel pédagogique.

Reprise des cours : lundi 19 septembre

Plus d'informations :
<http://www.emhgrosne.fr>



LA PIMENTERIE

2022 : Quelle année !

L'ouverture de notre lieu « La Pimenterie » à Saint-Point fut un moment important de cette année. Avoir un lieu « à nous » nous permet de mettre en place de nombreux projets en lien, ou non, avec d'autres acteurs du territoire. Nous avons également ouvert un café associatif, permettant ainsi au public de se retrouver « juste » pour boire un verre et pour jouer en famille. Le projet que nous développons avec les adolescents du secteur est sur les rails et devrait voir son aboutissement en mai 2023. Nous peaufinons nos collaborations avec l'école de musique de la Haute Grosne et avec Villages solidaires en attendant d'autres partenariats qui ne manqueront pas de venir nous interpeler. Et

bien sûr, nous poursuivons notre propre programmation en musique, spectacles vivants, théâtre d'objets, soirées à thème Le P'tit Pim, festival jeune et tout public qui propose de nombreux spectacles sur un week-end ainsi que des ateliers créatifs et des espaces de convivialité demeure un temps fort pour notre association. Apportez plus de culture, plus de lien, plus d'intergénérationnalité pour tous les publics, même et surtout les plus fragiles, reste notre préoccupation première .

Plus d'informations :

Tél.06 77 54 45 40

e-mail : bonjour@lapimenterie.fr

<http://www.lapimenterie.fr>

**DERNIER RENDEZ-VOUS
VENDREDI 14 OCTOBRE**

**SPÉCIAL
25 ANS**

2 CONCERTS

BOOGIE ON THE ROCKS

20h45 Église / **FABRICE EULRY & ROLLING TWISTERS**

23h Salle Pierre Terrier / **LES STROMBOLIS**

Cocktail du 25^e anniversaire

www.jazzintrivy.fr



FOOTBALL CLUB DE DOMPIERRE MATOUR

Le Football Club Dompierrre Matour a pour mission de promouvoir la pratique et le développement du football en milieu rural. L'association compte cette année une petite centaine d'adhérents (joueurs, dirigeants, entraîneurs, membres actifs) et accueille les joueurs dès l'âge de 5 ans.

Les entraînements se déroulent sur le stade de Dompierrre ou sur le stade de Matour en fonction des catégories d'âges et au gymnase de Matour en période hivernale.

Ils sont programmés le mercredi de 16h à 17h30 pour les U7 et U9, de 17h30 à 19h pour les U11 à U13, les mardis et vendredis de 20h à 22h pour les U18 et seniors.

Les matchs se déroulent les samedis matins pour les catégories U7 à U9, les samedis après-midi pour les catégories U11 à U13 et les dimanches après-midi pour la catégorie senior.

Cette saison 2022-2023, le FCDM a engagé 7 équipes : 1 U7, 2 U9, 1 U11, 1 U13 et 2 équipes seniors dont 1 D3 et 1 D4.

Le club organise quelques manifestations à savoir un repas dansant au mois de novembre, un loto courant janvier et un tournoi de foot début juin.

Côté projet, des travaux de réfection de la pelouse du stade de Dompierrre devraient être engagés fin 2022 courant 2023 et un club house au stade de Matour est en cours d'étude.

Vous pouvez nous suivre sur le site internet du club **fc-dompierrre-matour.fr** où vous retrouverez en temps réel toutes les actualités et les résumés des rencontres

Toutes les personnes qui sont intéressées par la pratique du football ou qui souhaitent être bénévole au sein de l'association ont la possibilité de rejoindre le club durant toute l'année.





CLUB SPORTIF DE TRAMAYES

Le club sportif de Tramayes : une montée tant attendue !

Après deux années perturbées par les conditions sanitaires, la saison 2021-2022 a pu enfin aller à son terme. Une belle récompense en cette fin de saison pour les 150 licenciés du club, ceux-ci ont pu pratiquer leur activité sans trop de contraintes.

Du côté des séniors, l'équipe fanion, coaché par Didier JOSEPH, a pu enfin accéder à la deuxième division départementale en terminant premier de sa poule. Cette accession a été difficile à acquérir après une belle lutte avec les clubs du charollais et mâconnais. La deuxième équipe a réalisé une belle saison aussi en ayant d'une part plus de victoires que de défaites et d'autre part réussi à mobiliser ses joueurs jusqu'au bout pour éviter les forfaits si nombreux à ce niveau.

Mise à part pour les U18 (moins de 18 ans, en entente avec Cluny), le club sportif de Tramayes arrive à engager des équipes dans

toutes les catégories d'âge. Ici encore, le défi est de taille et la lutte est parfois inégale. En effet de nombreux villages se regroupent, faute de bénévoles et d'enfants. Il n'est pas rare d'affronter des équipes composées de plusieurs villages (exemple : Clessé, Viré, Lugny, Saint Martin, Senozan et Igé forme l'Elan Sportif Nord Maconnais). Alors les résultats sont difficiles mais cela permet de développer des valeurs de solidarité et de combativité.

Les féminines sont toujours fortement présentes dans le club. Elles jouent en mixité avec les copains jusqu'à l'adolescence puis elles intègrent les deux équipes féminines du club (U18 et séniors) par la suite.

Ce club familial s'appuie donc sur le principe de donner une place à chacun(e), garçon ou fille, débutant ou confirmé, jeune ou vétéran. De nombreux bénévoles rendent la pratique du football possible tout comme la communauté de communes, dont la subvention permet d'acquérir le sable qui est étendu sur le terrain (fortement sollicité) pour permettre un meilleur drainage.

Un grand merci à tous et à la saison prochaine !

BASKET CLUB MATOUR

Cette saison 2021 / 2022 a été marquée par le départ brutal de Valou qui était très impliquée au club de basket. Non seulement elle entraînait les babys le samedi matin avec Murielle mais elle était toujours là pour nous donner un coup de main lors de nos manifestations.

Son sourire, sa gaieté, sa disponibilité resteront à jamais gravés dans nos cœurs.

Dès cette fin de l'été, il faudra repartir vers une nouvelle saison. Le championnat démarre le 1er octobre. Nous aurons tout le mois de septembre pour former nos jeunes pour cette année de basket.

Les manifestations seront reconduites : vente de calendriers et Noël des enfants du club en décembre – Matinée « boudin » avec les pompiers le 29 janvier 2023 – Bal des jeunes et fête du club de basket (date à définir).

Les horaires des entraînements sont parus dans le Tatou.

Pour tout contact :

Tél 06 78 97 78 64

e-mail : bernardgriffon71@aol.com



ARTS, SITES & TRADITIONS DE MEULIN

Le Jeudi 16 juin 2022 s'est déroulée au Lab71 une conférence sur l'église de Meulin animée par Jean Grizard « membre actif de l'Association, Vice-président du Comité Départemental de Protection de la Nature (CDPN 71), Membre du Conseil de Développement du PETR Mâconnais Sud Bourgogne ». Retirée du culte catholique régulier depuis 2013, l'église de Meulin est en cours de restauration pour devenir un espace culturel et de rencontres régional sous l'égide de l'association Arts, Sites et Traditions de Meulin (ARSITRA). L'édifice, datant des XIe – XIIIe siècles, puis remanié au XIXe siècle, est un exemple d'un art roman simple et modeste.

L'objectif de l'exposé, illustré par un diaporama, pour informer les habitants sur le projet de restauration, récolter leurs souhaits mais aussi susciter soutien et participation.

Suite à deux années de Covid, les travaux de restauration ont été

suspendus, ceux-ci reprendront au mois de septembre avec l'appui des compétences de spécialistes : Architectes du Patrimoine, décorateur/restaurateur, fondation du Patrimoine... avec lesquels nous collaborons. Un grand remerciement à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier pour la subvention accordée à l'association.

Un grand succès pour la marche de Printemps du 20 mars 2022 : 398 randonneurs. L'association a organisé avec succès, sa première chasse au trésor le 10 juillet 2022 avec 17 équipes soit environ 100 participants.

Dates des manifestations à retenir :

- Illuminations de Meulin : samedi 26 Novembre 2022
- Marche de Printemps : Dimanche 19 Mars 2023
- La chasse au trésor : Dimanche 09 Juillet 2023
- Repas des Meulatis le Dimanche 06 Aout 2023

L'OUTIL EN MAIN

L'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Il permet aux Hommes et Femmes de métier, riches d'expérience de rester dans "la vie active" en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres et l'amour du travail bien fait. Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre jeunes et anciens, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine tels que : carreleur, charpentier, couvreur, maçon, métallier, mosaïste, plombier, tailleur de pierre, métiers d'art ...

Après une année 2021-2022 qui s'est superbement déroulée, nos ateliers vont reprendre à partir du mois de septembre 2022 dans nos locaux de l'ancien lycée de Vérosvres, 274 route des Janots, **tous les mercredis de 14 h à 17 h** en période scolaire pour tous les enfants de 9 à 14 ans.



Renseignements : 07.54.36.50.71 / E-mail :

oem.stcymereboitier@gmail.com

www.loutilenmain.fr

Facebook : l'Outil en main Saint-Cyr-Mère-Boitier



LE TRAIL DU MÂCONNAIS AU LAC DE SAINT-POINT

Plus de 320 participants pour ce premier triathlon du maçonnais au lac de Saint Point (71). Une grande réussite !

Un magnifique cadre et des circuits très appréciés par les concurrents. La journée a débuté avec un format XS regroupant 100 participants. Ensuite nous avons pu profiter dignement des courses jeunes ! Plateau très relevé sur l'épreuve phare de la journée : le triathlon M (plus de 140 participants).

Résultats hommes :

Cyril Viennot (Dole triathlon) Champion du monde longue distance 2015

Matthieu Bourgeois (Montluçon triathlon)

Alexis Rochat (Mach 3 triathlon)

Résultats femmes

Adélaïde Girardot (Dijon triathlon)

Anne Henriet (Dole triathlon)

Alizée Parmentelat (Vals du Dauphine Olympic)

Nous avons eu la chance d'avoir la présence de 2 paratriathlètes (Matteo Ruberti et Bernard Maudonnet) sur notre épreuve !





NOUVEAU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Mardi 6 septembre 2022 ont eu lieu les élections du nouveau président et du bureau de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.. Ont été élus :

Président : Rémy MARTINOT

1er Vice-Président chargé de « Mutualisation, aide sociale, enfance, jeunesse et petite enfance, tourisme » : Thierry IGONNET,

2ème Vice-Président chargé de « Économie » : Éric MARTIN,

3ème Vice-Président chargé de « Voirie, lac de St Point Lamartine et bâtiments communautaires » : M. Pierre LAPALUS,

4ème vice-président chargé de « Développement durable, transition énergétique, mobilité » : M. Cédric GRANDPERRET,

Conseillère déléguée aux affaires sociales et à l'enfance jeunesse : Fabienne PRUNOT,

Conseiller délégué au tourisme : Gilles LAMETAIRIE.

**SAINT
CYR
MÈRE
BOÏTIER**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. 03 85 50 26 45

contact@scmb71.com

<https://www.scmb71.com>

OFFICE DU TOURISME VERTS VALLONS DE SUD BOURGOGNE

6, place de l'église - 71520 Matour

Tél. 03 85 59 72 24

tourismevertsvallons.com

<https://www.vertsvallons.com>

VILLAGES SOLIDAIRES - FRANCE SERVICES

Mairie de Dompierre les Ormes : Mercredi de 8h30 à 12h et Jeudi de 14h à 17h30

Maison des associations à Matour : Lundi de 14 à 17h30 et Jeudi de 8h30 à 12h

Mairie de Pierreclos : Mardi de 9h à 12h

Mairie de Tramayes : Mercredi de 14h à 17h30 et Vendredi de 8h30 à 12h

Tél. 06 77 30 29 81

contact@villagesolidaires.fr

SIRTOM

Du lundi au vendredi 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Tél. 03 85 59 26 98

<https://www.sirtomgrosne.fr>

SPANC

Tél. 03 85 59 80 10

<https://www.spancdunlunois.fr>